

au
Mouvement contre la menace atomique,

L e L o c l e .

24, rue de la Foule

Monsieur le Président,

Par lettres des 10 et 11 juillet dernier, vous avez porté à la connaissance du Conseil fédéral ainsi qu'à MM. les présidents des deux Chambres le texte de la résolution votée par une assemblée populaire réunie au Locle sous les auspices de votre mouvement le 10 juillet et invitant le Conseil fédéral à "mettre tout en oeuvre pour obtenir l'interdiction des armes atomiques et l'arrêt immédiat de leurs essais".

En réponse à votre communication, le Conseil fédéral peut vous assurer qu'il est parfaitement conscient du danger que présentent pour les populations les conséquences d'explosions atomiques multipliées, et qu'il voue toute son attention aux problèmes posés par l'armement atomique et par les essais effectués dans ce domaine. Il souhaite vivement, avec le peuple suisse, qu'un arrangement international intervienne, dans un proche avenir, sur le désarmement général, contrôlé, comprenant l'interdiction des armes atomiques et la cessation des essais, pour libérer l'humanité de la crainte et de l'inquiétude qui, depuis des années, pèsent si lourdement sur elle.

Comme vous le savez, le chef du département politique fédéral a exposé le point de vue du Conseil fédéral sur cette question le 12 juin, dans une déclaration au Conseil des Etats. Ses conclusions sont que le Conseil fédéral considère actuellement une action officielle des autorités suisses sur le plan international non seulement inopportune mais inopérante.

En effet, les problèmes concernant les armes atomiques sont déjà examinés par les Nations Unies, organisation comprenant actuellement la presque totalité des pays. Un comité scientifique spécial de l'ONU étudie - en collaboration avec les services compétents de tous les pays, y inclus la Suisse, - les effets des radiations ionisantes et fait rapport à l'As-

semblée générale. Une sous-commission se réunissant à Londres depuis plusieurs années, s'efforce de trouver - jusqu'à présent malheureusement sans succès - une solution efficace des problèmes du désarmement général, de l'interdiction des armes atomiques et de la cessation des explosions nucléaires. Ces problèmes extrêmement complexes sont liés entre eux. En effet, mieux qu'à tout autre, il appartient à une organisation à caractère universel et jouissant de l'autorité nécessaire sur le plan international de s'employer à résoudre de telles questions.

La question qui préoccupe en ce moment plus que tout autre l'humanité entière est celle des effets des radiations provoquées par les explosions nucléaires. Vous savez que dans le monde scientifique elle est controversée. Quoi qu'il en soit, un doute subsiste. Sur le plan national, une commission pour les recherches sur la radioactivité a été nommée par le Conseil fédéral l'an dernier. Elle examinera à fond la question des effets des radiations sur la santé et fera rapport au Conseil fédéral. Sur le plan international l'idée a été émise de plusieurs côtés de réunir une conférence de savants qui, animés de la seule volonté de découvrir la vérité et en dehors de toute considération politique, s'efforceraient d'établir, par des méthodes scientifiques, si ces essais peuvent être poursuivis sans risques ou si, au contraire, ils doivent être arrêtés. Il va de soi que nous serions prêts à recevoir une telle conférence dans une de nos villes si le principe en était admis. Toutefois, pour les raisons exposées plus haut, le Conseil fédéral ne peut pas prendre d'initiative dans ce domaine.

Le Conseil fédéral veut croire que vous comprendrez l'attitude qu'il a adoptée à l'égard du danger atomique. Il n'hésiterait pas à intervenir le jour où il estimerait son action utile et ayant des chances d'aboutir à un résultat conforme aux intérêts de l'humanité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 9. août 1957.

Par ordre du Conseil fédéral:
Le chancelier de la Confédération,